

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 4 juillet 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

Est absent :

M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Josée Larocque, directrice générale par intérim
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

Procès-verbal



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2018-287

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point retiré :

- 8.16 – Ressources humaines – Nomination de deux cadres

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENTS



DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière dépose les listes suivantes :

- chèques émis du 8 au 21 juin 2018, pour un montant de 366 704,01 \$
- dépenses par approbateurs du 8 au 21 juin 2018, pour un montant de 385 783,69 \$



DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N^o REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

La liste des personnes engagées entre le 6 janvier et le 30 juin 2018 est déposée.



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2018



2018-288

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 20 JUIN 2018 – RAPPORT DU CONSEILLER RAYNALD BRULOTTE**

Le conseiller Raynald Brulotte fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 20 juin 2018.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 5 JUILLET 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations de la séance du conseil d'agglomération du 5 juillet 2018.



2018-289

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 5 JUILLET 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2018-373** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'entrepreneur spécialisé en ventilation (Appel d'offres public 51 825)
- AP2018-387** Entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Groupe Plein Air Faune inc.*, relative à la gestion des programmes, des activités, des services, des installations, de l'exploitation, de l'entretien et de l'administration de la base de plein air de Sainte-Foy (Dossier 52233)
- AP2018-452** Entente entre la Ville de Québec et le *Centre de la Francophonie des Amériques*, afin de confier les responsabilités de fonctionnement et de développement du *Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique* (Dossier 52358)
- BE2018-063** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France*, en 2018
- DE2018-137** Entente de délégation du *Fonds de la région de la Capitale-Nationale* entre la Ville de Québec et le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
- DE2018-138** Adoption de la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*
- DE2018-139** Nomination des membres du comité d'analyse et de recommandation pour l'octroi de financement par la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018 (suite)

- FN2018-015** Contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2017
- PA2018-079** Approbation du *Règlement N° 2018-556 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relatif à la création de la zone CB-8 correspondant au lot 3 058 903 à même une partie de la zone PB-6*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- PA2018-080** Approbation du *Règlement N° 2018-557 modifiant le Règlement N° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale visant à introduire des objectifs et critères pour la préservation de la maison Praxède-Larue*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- TE2018-012** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, relative à la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées
- AJ2018-012** Désignation d'un coordonnateur à l'entente administrative concernant la communication de renseignements conclue entre la *Société de l'assurance automobile du Québec* et la Ville de Québec
- AP2018-438** Adjudication d'un contrat pour la prise en charge des résidus domestiques dangereux (RDD) en provenance des écocentres de la Ville de Québec – 2018 à 2023 (Appel d'offres public 52 139)
- AP2018-439** Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de manches filtrantes (Appel d'offres public 52 133)
- AP2018-441** Adjudication de contrats pour l'acquisition, l'installation et la réparation d'équipements audiovisuels (Appel d'offres public 51 682)
- AP2018-487** Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de charbon activé (Appel d'offres public 52 210)
- AP2018-489** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de composantes pneumatiques et hydrauliques (Appel d'offres public 51 822)
- AP2018-490** Renouvellement des contrats de licences d'utilisation des produits *SAP* pour une période d'un an, soit du 31 juillet 2018 jusqu'au 30 juillet 2019 (Dossier 42209)
- AP2018-493** Avenant numéro 2 au lot 300, partie 2 de la convention de services professionnels entre la Ville de Québec et *WSP Canada inc.* – Mesures permanentes pour contrer les inondations de la rivière Lorette dans le secteur du boulevard Wilfrid-Hamel, Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette (PSP130468) (Dossier 46302)
- AP2018-503** Avis de modification numéro 4 relatif au contrat d'entretien et de support *Microsoft* de type *Entreprise*, pour une période de 39 mois, soit du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2020 (VQ-51337)
- AP2018-527** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente de services professionnels Oracle du *Centre de services partagés du Québec* (Dossier 52427)
- SC2018-001** Appropriation d'un montant à même le surplus affecté de prévoyance en regard à la situation d'exception
- DE2018-066** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique de la région de Québec*, relative au versement d'une subvention dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DE2018-135** Versement de subventions dans le cadre du *Programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial*
- DE2018-149** Bail entre la Ville de Québec et la *Société en commandite Bouvier-Bertrand*, relatif à la location d'espaces situés au 1020, rue Bouvier – Arrondissement des Rivières
- DE2018-161** Affectation au domaine privé de la Ville d'une partie du lot 1 150 566 du cadastre du Québec, maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 205 911 du même cadastre, et vente de ce lot – Arrondissement de Charlesbourg

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018 (suite)

- DE2018-164** Bail entre la Ville de Québec et la *Corporation Immobilière Cagim*, relatif à la location d'espaces de bureaux situés au 825, boulevard Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières
- DG2018-037** Remplacement d'un membre au sein du conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale*
- EV2018-001** Autorisation des ressources nécessaires à la mise sur pied d'une cellule de travail temporaire destinée à vérifier l'exactitude des renseignements descriptifs physiques consignés aux dossiers de propriété du Service de l'évaluation de la Ville de Québec
- FN2018-017** Dépôt de la liste des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1er janvier au 30 avril 2018 aux fins d'approbation
- FN2018-020** Approbation du *Règlement n° 355 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 1 375 000 \$ concernant le maintien du système de vente et perception OPUS du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2018-021** Approbation du *Règlement n° 356 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 2 300 000 \$ concernant l'optimisation de l'infrastructure technologique par l'implantation d'une plateforme d'intégration des systèmes du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2018-022** Approbation du *Règlement n° 357 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 28 829 000 \$ concernant l'acquisition et la préparation de terrains pour le développement des services du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2018-023** Approbation du *Règlement n° 358 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 3 537 000 \$ concernant la réalisation d'études d'avant-projet et de plans et devis pour différents Parc-O-Bus ainsi que pour la réalisation d'un Parc-O-Bus, d'un terminus et de mesures préférentielles pour le secteur Sainte-Anne du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2018-024** Approbation du *Règlement no 360 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 215 300 000 \$ concernant la réalisation des plans et devis du projet de réseau de transport collectif structurant du Réseau de transport de la Capitale*
- LS2018-085** Avenant à l'entente signée le 9 mai 2017 entre la Ville de Québec et le *Programme d'encadrement clinique et d'hébergement (PECH)*, concernant le versement d'un soutien financier supplémentaire pour les services d'un intervenant spécialisé en santé mentale dans le cadre du projet *IMPAC*
- LS2018-089** Avenants aux ententes intervenues le 20 octobre 2016 entre la Ville de Québec et *Complexe de baseball Victoria (CBV)*, relatives à la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'administration ainsi qu'aux droits d'identification du stade municipal
- OT2018-005** Abolition de la réserve pour mauvaises créances de l'*Office du tourisme de Québec*
- PA2018-100** Approbation du *Règlement n° 2018-558 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec*
- PA2018-101** Approbation du *Règlement n° 2018-550 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser les logements d'appoint sous conditions, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec*
- PA2018-102** Approbation du *Règlement n° 2018-554 modifiant le Règlement de construction n° 482-85 afin d'établir certaines normes minimales visant les logements d'appoint, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec*
- TM2018-050** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant Grande Allée Est - Quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire – District Cap-aux-Diamants

- TM2018-076** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant Grande Allée Est - Quartier Saint-Jean-Baptiste - District Cap-aux-Diamants
- TM2018-125** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la rue du Marché-Champlain – Quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire - District Cap-aux-Diamants
- AJ2018-014** Règlement hors cour relativement au dossier SAI-Q-123549-0602 (*Ville de Québec c. Les Développements urbains inc.*)
- CU2018-125** Convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme d'aide aux initiatives de partenariat*
- A3MR2018-006** Appropriation de 28 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- PA2018-076** Adoption du projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au retrait du lot numéro 1 841 178 du cadastre du Québec des zones inondables, R.A.V.Q. 1206*
- PA2018-071** Appropriation de 350 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- TM2018-036** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la direction des voies de circulation sur le boulevard Charest Ouest, R.A.V.Q. 1184*
- A3MR2018-007** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration de sites de traitement et de transbordement de matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1194*
- PA2018-074** *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif sur les lots numéros 3 859 789 et 5 798 447 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1199*
- TM2018-028** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux zones de stationnement situées sur la 18^e Rue, R.A.V.Q. 1201*
- A1DA2018-016** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux opérations d'entretien, R.A.V.Q. 1203*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-290

CONSEIL – SUSPENSION À L'ENDROIT D'UN EMPLOYÉ DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE confirmer la suspension avec traitement de l'employé identifié par le matricule 8 faite par le maire et de maintenir cette suspension avec traitement jusqu'à ce que le conseil dispose des informations requises pour donner suite;

DE mandater la firme SANÉ Solution inc. pour enquêter sur la qualité du climat de travail au Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-291

DIRECTION GÉNÉRALE – MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ – ANNULATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE MEMBRES GOUVERNEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
 APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
 ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures mette fin au Protocole d'entente la liant avec le Mouvement québécois de la qualité et les Membres Gouverneurs, et ce, en date du 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-292

TRÉSORERIE – RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR – CLIENTS DIVERS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
 APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
 ET RÉSOLU :

DE radier des factures diverses irrécouvrables apparaissant à la liste préparée le 6 juin 2018, jointe au mémoire, pour un montant total de 20 519,12 \$, plus les intérêts applicables en date de la radiation par le Service de la trésorerie;

QUE les crédits nécessaires à la radiation de ces factures diverses soient puisés sur la provision pour créances douteuses constatée à la fin de l'exercice 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-293

TRÉSORERIE – REDDITION DE COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
 APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
 ET RÉSOLU :

QUE la Ville de St-Augustin-de-Desmaures modifie les règlements identifiés à l'annexe A, jointe au mémoire, de la façon suivante :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Montant total de la dépense » et « Montant financé » de l'annexe A, reproduite en partie ci-dessous;

No de règlement	Budget original de financement	Montant total de la dépense	Montant financé
REGVSAD-2008-081	200 000,00 \$	0,00 \$	151 450,00 \$
REGVSAD-2008-129	55 000,00 \$	0,00 \$	50 000,00 \$
REGVSAD-2009-140	300 000,00 \$	318 913,00 \$	299 240,00 \$
REGVSAD-2009-155	1 000 000,00 \$	47 123,00 \$	0,00 \$
REGVSAD-2009-164	1 750 000,00	1 579 086,00 \$	1 300 000,00 \$
REGVSAD-2012-307	306 989,00 \$	325 852,00 \$	302 828,00 \$
REGVSAD-2012-318	325 000,00 \$	324 824,00 \$	324 824,00 \$
REGVSAD-2012-320	350 000,00 \$	347 128,00 \$	347 128,00 \$

- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe B, jointe au mémoire, reproduite en partie ci-dessous;

No de règlement	Fonds général	Solde résiduaire à annuler
REGVSAD-2008-081	0,00 \$	48 550,00 \$
REGVSAD-2008-129	0,00 \$	5 000,00 \$
REGVSAD-2009-140	19 673,00 \$	760,00 \$
REGVSAD-2009-155	47 123,00 \$	1 000 000,00 \$
REGVSAD-2009-164	670 182,77 \$	450 000,00 \$
REGVSAD-2012-307	23 024,45 \$	4 161,00 \$
REGVSAD-2012-318	0,00 \$	176,00 \$
REGVSAD-2012-320	0,00 \$	2 872,00 \$

QUE la Ville de St-Augustin-de-Desmaures informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe B ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE la Ville de St-Augustin-de-Desmaures demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe B;

QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7), le solde disponible du règlement d'emprunt fermé REGVSAD-2008-081 soit réservé pour le service de la dette pour le remboursement du capital et des intérêts annuels;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-294

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-295

GREFFE – ACQUISITIONS ET AFFECTATIONS AU DOMAINE PUBLIC – 3^E RANG

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer les actes de vente par lesquels la Ville acquiert les lots 6 102 019, 6 102 215, 6 102 134, 6 102 250, 6 102 274, 6 102 396, 6 102 457, 6 102 917, 6 102 918, 6 102 960, 6 102 982, 6 102 983, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, selon des conditions substantiellement conformes aux projets joints au mémoire;

D'ordonner l'affectation au domaine public de ces lots, à titre de voie publique.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-296

GREFFE – ACQUISITION ET AFFECTATION AU DOMAINE PUBLIC DU LOT 6 234 144

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer un acte de vente par lequel Mme Anne Rioux, vend à la Ville, au prix de 1 500 \$, le lot 6 234 144 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, anciennement connu comme étant une partie du lot 5 365 299, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire;

D'ordonner l'affectation au domaine public de ce lot à titre de rue.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-297

GREFFE – MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – ACQUISITION – 2075, 20^E AVENUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE mandater la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay pour prendre les procédures judiciaires requises aux fins d'obtenir un bon et valable titre de propriété

pour les parcelles identifiées sous les numéros 3, 5, 6 et 7 sur le plan de l'arpenteur-géomètre Simon Dumais daté du 5 mai 2013, sous la minute 364, sous réserve, soit :

- que le contrat de vente donnant suite aux options d'achat soit conclu;
- qu'un contrat de vente pour l'acquisition d'une partie du lot 3 055 654 d'une superficie approximative de 191,9 m² identifié sur le plan de l'arpenteur-géomètre Renaud Hébert du 23 juin 2018 soit conclu aux prix de 12 000 \$, incluant toutes formes de dommages, réclamations, intérêts ou ajustement de taxe que pourrait réclamer la propriétaire du terrain.

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer les actes mentionnés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-298

GREFFE – VENTE DU LOT 6 204 852 À GESTION LUC GERMAIN INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de Gestion Luc Germain inc. du lot 6 204 852 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, datée du 20 juin 2018 dont copie est jointe au mémoire;

DE vendre ce lot 6 204 852, d'une superficie de 177 982,3 p² (16 535,1 m²), à Gestion Luc Germain inc. au prix de 4,25 \$/p², soit pour un montant de 756 424,78 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière attestant le prix de revient de l'immeuble à 1,03 \$/m²;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acceptation de l'offre d'achat et l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-299

GREFFE – VENTE DU LOT 4 115 402

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 115 402 est un lot résiduaire et enclavé de trop faible superficie pour permettre l'implantation d'un bâtiment industriel, para-industriel ou de recherche, situé à la limite de la zone résidentielle et zonée PR;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est occupé depuis un certain nombre d'années par l'acquéreur et qu'il y a lieu de régulariser la situation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE vendre à monsieur Benoit Couture le lot 4 115 402 au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Portneuf, aux prix de 15 000 \$ taxes incluses;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer au nom de la Ville l'acte de vente en y consentant toutes les clauses usuelles à un acte de vente.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-300

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES N° APO-2018-005 RELATIF AU PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – ROUTE TESSIER ET CHEMIN DE LA BUTTE

Monsieur Sylvain Juneau, maire et Monsieur Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Ils mentionnent la nature générale de leur intérêt dans le dossier et que leur déclaration vaut aussi pour le point relatif à l'adjudication de contrat – Appel d'offres no AO-2018-012 relatif au contrôle qualitatif des matériaux – Route Tessier et chemin de la Butte.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la route Tessier et le chemin de la Butte, appel d'offres n° APO-2018-005, à Construction et Pavage Portneuf inc. aux prix unitaires et forfaitaires de son formulaire de soumission du 10 avril 2018 et joint au mémoire, soit une somme totale de 2 892 608,51 \$, incluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés dans les *Règlements n° 2017-526 et n° 2017-536* et sur le budget de fonctionnement et de la façon suivante, plus taxes applicables :

- 387 901 \$ sur le *Règlement n° 2017-536*;
- 1 825 367 \$ sur le *Règlement n° 2017-526*;
- 199 062 \$ (pour le réseau d'aqueduc) sur le budget de fonctionnement;
- 103 529 \$ (pour le prolongement des égouts) sur le budget de fonctionnement;

D'autoriser les virements budgétaires.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-301

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES N° APO-2018-012
RELATIF AU CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – ROUTE TESSIER ET
CHEMIN DE LA BUTTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux – Route Tessier et chemin de la Butte, appel d'offres n° APO-2018-012, à Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée, aux prix unitaires et forfaitaires de sa soumission du 19 juin 2018, pour un montant total estimé à 47 088,01 \$ taxes incluses.

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés dans le *Règlement d'emprunt REGVSAD-2012-349*, et dans les *Règlements n° 2017-526 et n° 2017-536*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-302

**GREFFE – RÉSILIATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRE AOVSAAD-2015-433
RELATIF AU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN VUE DE LA
RÉALISATION DU PLAN ET DE LA RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services professionnels en vue de la réalisation du plan et de la révision des règlements d'urbanismes, appel d'offres n° AOVSAAD-2015-433, a été octroyé à la firme Del Degan Massé et associés inc.;

CONSIDÉRANT l'article 2125 du *Code civil du Québec*, c. CCQ-1991;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été transmis le 21 juin 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE résilier unilatéralement le contrat de services professionnels en vue de la réalisation du plan et de la révision des règlements d'urbanismes, appel d'offres n° AOVSAAD-2015-433, adjugé à la firme Del Degan Massé et associés inc. en vertu de la résolution no RVSAD-2015-8817 du 17 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-303

**GREFFE – RÉSILIATION DE CONTRAT – AGRANDISSEMENT PROJETÉ DU PARC
INDUSTRIEL**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE résilier le contrat de services professionnels octroyé à la firme Del Degan Massé et associés inc. en date du 28 juillet 2017 en vue d'élaborer le programme particulier d'urbanisme pour planifier et encadrer le développement de l'agrandissement projeté du parc industriel François-Leclerc.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-304

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU STATUT DE LA CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE modifier le statut temporaire de Mme Andrée-Anne Trudel, conseillère en communication, pour un statut permanent, le tout selon l'article 3.01 du *Guide des conditions de travail des Employés-cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-305

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

Monsieur Sylvain Juneau, maire, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de leur intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 5 000 \$ pour l'année 2018 à la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de soutenir l'organisme dans son fonctionnement et sa programmation d'activités sur le territoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-306

TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1 – PROJET DE PAVAGE 2018 – LOT 1

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 299 498,19 \$, taxes incluses, à P.E. Pageau Inc., pour les travaux de réfection de pavage 2018, lot 1 dans le *Règlement n° 2017-518* et dans la réserve financière pour l'entretien, l'amélioration et la construction d'infrastructures de la Ville, pour le paiement des travaux supplémentaires décrétés.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-307

TRAVAUX PUBLICS – VENTE D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder à la vente des équipements suivants :

- camion 3671 MACK incluant ses équipements de déneigement qui ne peuvent être réutilisés;
- chargeur JD 644 (89 711).

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-308

TRAVAUX PUBLICS – DÉLÉGATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU DEL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat relatif à la conversion du réseau d'éclairage public intelligent au DEL et WIFI, appel d'offres n° APO-2017-013, selon les conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire, aux documents d'appel d'offres et à la soumission d'Énergère inc. datée du 14 août 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-309

URBANISME – REMBOURSEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE verser 30 014,80 \$, taxes incluses, à Les Constructions instincts inc., pour le remplacement d'un appareil élévateur non conforme aux normes, pour personne handicapée, dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec puisés sur les crédits disponibles prévus au budget.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-310

URBANISME – DÉSIGNATION D'UNE FONCTIONNAIRE POUR LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE CERTIFICATS

CONSIDÉRANT la nomination récente de Mme Audrey Boucher à titre de préposée aux permis;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du *Règlement REGVSAD-2015-440 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme* permet au conseil de désigner toute personne en tant que fonctionnaire chargé de l'application dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE nommer Mme Audrey Boucher, préposée aux permis, en tant que fonctionnaire désignée au sens de l'article 6 du *Règlement REGVSAD-2015-440 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-311

URBANISME – PIIA – 269, RUE DE COPENHAGUE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale comme déposé pour le 269, rue de Copenhague, connu et désigné comme étant le lot 3 055 469, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant le remplacement du dépoussiéreur en cour latérale droite par un dépoussiéreur usagé de marque AIREX, de couleur bleu et jaune.

Le tout approuvé selon le document suivant :

- plan de conception générale et implantation réalisé par Claude Turmel, ingénieur chez Airex Industrie, N° de projet AI-18-223-1, révision 3, daté du 31 mai 2018

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-312

URBANISME – PIIA – 75, RUE DES GRANDS-LACS

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte la plantation de deux arbres d'un bon calibre en cour avant ainsi que le réaménagement de l'allée d'accès, de l'aire de stationnement et de la rétention pluviale afin d'être conforme.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale comme déposé pour le 75, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 3 055 195, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement en cour arrière du bâtiment principal à des fins d'entreposage ainsi que la mise aux normes de l'aménagement du terrain principalement en cour avant.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'architecture et aménagement terrain par Rielle Normand, architecte, N° de projet 16-1092-2, daté du 1er juin 2018;
- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur, minute 1597, daté du 4 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-313

URBANISME – PIIA – 95, RUE DE LISBONNE

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne, installée sur le bandeau prévu à cet effet, s'intègre bien au bâtiment.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale comme déposé pour le 95, rue de Lisbonne, connu et désigné comme étant le lot 4 618 694, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'une enseigne sur le local 1031.

Le tout approuvé selon le document suivant :

- Plan de l'enseigne ESSTRAC par Posimage, N° de projet LB-2018-094-03C, daté du 4 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-314

URBANISME – PIIA – 91, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT QUE le style architectural et les matériaux de revêtement employés pour l'agrandissement d'environ 221 m², sous la passerelle existante, ainsi que l'abri saisonnier en cour avant s'intègrent bien au bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QU'un accès véhiculaire désuet sur la rue de Hambourg sera condamné et remplacé par un accès conforme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale comme déposé pour le 91, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 4 828 595, du cadastre du

Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal sous et près de la passerelle existante, la construction d'un abri saisonnier pour employés en cour avant, le réaménagement des clôtures et espaces de stationnement en cour arrière, un nouvel accès véhiculaire sur la rue de Hambourg et la plantation de 12 érables rouges le long de la rue de Hambourg.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'architecture, aménagement du terrain et aménagement paysager par Daniel Brisson, architecte, N° de projet 0001, daté du 30 mai 2018;
- Plan d'implantation par Marc Gravel, arpenteur-géomètre, minute 6 897, daté du 7 juin 2018;
- Plan de génie civil et rétention pluviale par Sylvain St-Hilaire-Tremblay, ingénieur, N° de projet 2018-STB-030, daté du 30 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-315

URBANISME – PIIA – 278, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne représente les couleurs et le logo (rond) de la compagnie Germain Construction inc. et possède un éclairage interne aux DEL.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale comme déposé pour le 278, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 5 545 234, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment principal.

Le tout approuvé selon le document suivant :

- Plan de l'enseigne « Germain Construction » par Enseignes Otis inc., N° de plan 18.0509.01, daté du 9 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-316

URBANISME – CPTAQ – LOT 2 814 159

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QU'il existe des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder la demande d'autorisation déposée par M. Christophe Roux-Dufour, visant l'ajout d'un usage complémentaire à la résidence, soit le travail à domicile à l'intérieur de la maison sur une superficie de 25 m², sur le lot 2 814 159 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2018-317

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 191, ROUTE 138

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 191, Route 138.

CONSIDÉRANT la hauteur demandée ainsi que le matériel proposé (mailles avec lattes opaques) sont convenables à cet endroit et pour le type d'usage de l'immeuble.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 191, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 5 413 054 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'une clôture à mailles avec lattes opaques de couleur noire en cour latérale gauche afin de sécuriser le centre jardin extérieur. La hauteur maximale de la clôture est à 2,45 m (8') au lieu de 2,0 m (6'6") comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon le plan et document suivant :

- Plan d'implantation et élévation de la clôture par Claude Bouchard, architecte, projet 17C65, daté du 29 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N° 2018-559 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE REMPLACER LE RÉGIME DE DROITS ACQUIS

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2018-559 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de remplacer le régime de droits acquis*.



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2018-318

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-559 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE REMPLACER LE RÉGIME DE DROITS ACQUIS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement n° 2018-559 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de remplacer le régime de droits acquis*.



2018-319

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-567 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2001-1320 RÈGLEMENT D'EMPRUNT/AQUEDUC/SECTION OUEST DU CHEMIN DU ROY ET LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2008-113 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT LE NUMÉRO 2001-1320

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-567 modifiant le Règlement 2001-1320 Règlement d'emprunt/aqueduc/section ouest du chemin du Roy et le Règlement n° REGVSAD-2008-113 modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro 2001-1320*.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

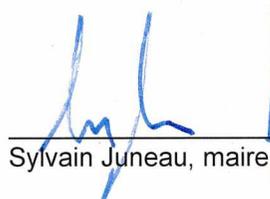


PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

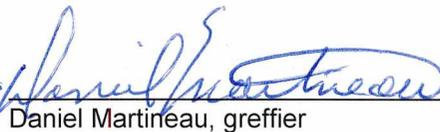


CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 56.



Sylvain Juneau, maire



Daniel Martineau, greffier